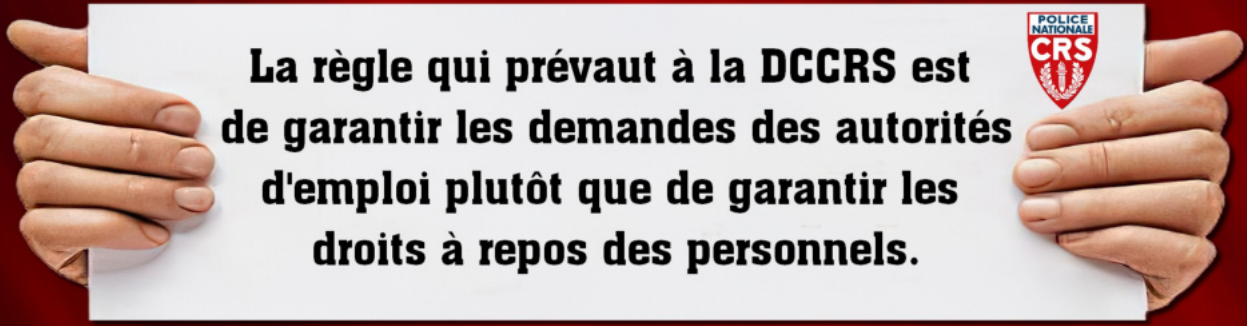


CRS 31



ON A TOUJOURS TORT D'AVOIR RAISON TROP TÔT...

C'EST OFFICIEL MAINTENANT :



La règle qui prévaut à la DCCRS est de garantir les demandes des autorités d'emploi plutôt que de garantir les droits à repos des personnels.

Une fois encore, sur un VO PM prévu depuis 3 jours, la CRS 31 verra son RD amputé de plusieurs heures !
AUCUN CARACTÈRE INOPINÉ, ET POURTANT...

UNITÉ SGP POLICE réitère son opposition à cette interprétation des textes !



ON NE LÂCHE RIEN !

UNITÉ SGP POLICE
FSMI-FO

www.unitesgppolice.com

06-12-2021